

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 10297  
Numéro SIREN : 793 172 446  
Nom ou dénomination : 13 MENTHE BASILIC

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2019 sous le numéro de dépôt 56543



20190565432018

DATE DEPOT : 04/07/2019

N° DE DEPOT : 56543

N° GESTION : 2013B10297

N° SIREN : 793172446

DENOMINATION : 13 MENTHE BASILIC

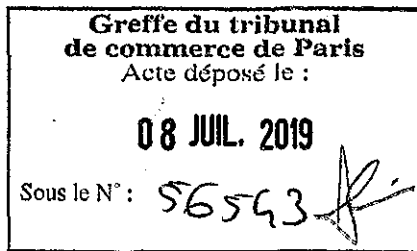
ADRESSE : 13 rue de Clichy 75009 Paris

MILLESIME : 2018

# SASU 13 MENTHE BASILIC

Société Anonyme Simplifiée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 13, rue de Clichy  
75009 PARIS

RCS PARIS 793 172 446



## DECISION ORDINAIRE DE L'UNIQUE ASSOCIE Du 21 juin 2019

L'an deux mille dix-Neuf

Le vingt et Un juin

A onze heures,

Monsieur Joël **TOURLOURAT**,  
Né le 14 avril 1961 à Saint Denis en Val (45560)  
De nationalité française,  
Qui détient l'intégralité du capital soit 100 parts de 10 € chacune,  
Qui est président de la société,  
Qui est en possession des documents suivants :

- 1° - l'inventaire, le bilan et son annexe, le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- 2° - le rapport de gestion du président ;
- 3° - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

Va prendre les décisions ci-dessous, conformément à l'ordre du jour suivant ;

### ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Président des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Approbation de ces comptes et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

TJ

### **PREMIERE RESOLUTION**

**L'Unique associé**, après avoir lu le rapport de gestion, **approuve** ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice comptable de 7 428 €

**Il décide** d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Dividendes ..... 5 000 €
- Report à Nouveau ..... 2 428 €

### **DEUXIEME RESOLUTION**

**L'Unique associé donne** quitus entier au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

### **TROISIEME RESOLUTION**

**L'Unique associé**, après avoir entendu le rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, **en prend acte** purement et simplement.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

**L'Unique associé décide que** tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, copie ou extrait des présentes afin de procéder à toutes formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

**DE TOUT CE QUE DESSUS**, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'**unique associé** Président

**L'UNIQUE ASSOCIE PRESIDENT**

Monsieur Joël **TOURLOURAT**





## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	10102018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU 13 METNHE BASILIC 13 13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS 09 France		13 13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS 09	
SIRET 79317244600015			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées RESTAURATION RAPIDE  Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	8 739	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>			Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA  Viseur conventionné  N° d'agrément CGA

Date : 21062019 Lieu : PARIS  
Qualité : PRESIDENT  
Nom du signataire : M TOURLOURAT JOEL

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2019)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				<i>Total (a à h)</i>				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				5	6	7	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice				
				MVLt restant à reporter				

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SASU 13 METNHE BASILIC		Néant <input type="checkbox"/>										
Adresse de l'entreprise 13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS 09												
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>7</td><td>9</td><td>3</td><td>1</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>4</td><td>6</td></tr></table>				7	9	3	1	7	2	4	4	6
7	9	3	1	7	2	4	4	6				
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2											
1	2											
		Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>10</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>		3	1	1	2	10	1	8		
3	1	1	2	10	1	8						
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012									
	Fonds commercial *											
	Autres *	014	016									
	Immobilisations corporelles *	028	030	16 585								
	35 042		18 457									
Immobilisations financières * (1)	040	042	45									
	45											
	<b>Total I (5)</b>	044	048	16 630								
		35 087	18 457									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS											
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052									
	Marchandises *	060	062	1 230								
	1 230											
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066									
	Créances	068	070									
	(2) Clients et comptes rattachés *											
	Autres* (3)	072	074	11 657								
	11 657											
Valeurs mobilières de placement	080	082										
Disponibilités	084	086	29 051									
29 051												
Charges constatées d'avance*	092	094										
	<b>Total II</b>	096	098	41 939								
		41 939										
	<b>Total général (I + II)</b>	110	112	58 569								
		77 025	18 457									
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000								
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126									
	Réserves réglementées*		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>131</td></tr></table> )	131		132								
	131											
	Report à nouveau		134	14 750								
	Résultat de l'exercice		136	7 428								
	Provisions réglementées		140									
	<b>Total I</b>	142	23 178									
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	15 055								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	2 521								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>169</td></tr></table> )	169		172	18 169							
	169											
2 814												
Produits constatés d'avance		174	(355)									
	<b>Total III</b>	176	35 391									
	<b>Total général (I + II + III)</b>	180	58 569									
		180										
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							
				855								

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 13 METNHE BASILIC

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	455 666	
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1 072	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	456 738	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	200 316
		Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 339		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....) )				242	146 592		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 517		
Rémunérations du personnel*				250	65 793		
Charges sociales (cf renvoi 380)				252	25 713		
Dotations aux amortissements*				254	5 070		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	201		
Total des charges d'exploitation (II)				264	447 540		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	9 199		
Produits financiers (III) 280				294	302		
Charges financières (V)				294	302		
Produits exceptionnels (IV)				290	20		
Charges exceptionnelles (VI)				300	178		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 311		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	7 428		
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	7 428	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 311		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1	352	8 739	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col. 2	356				
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1	370	8 739	372		
		Déficit col. 2					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU 13 METNHE BASILIC

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 952	442	855	444		446	9 807				
	Installations générales agencements divers	450	13 858	452		454		456	13 858				
	Matériel de transport	460	9 158	462		464		466	9 158				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 219	472		474		476	2 219				
Immobilisations financières		480	45	482		484		486	45				
TOTAL		490	34 232	492	855	494		496	35 087				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 300	532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 114	542	1 447	544		546	5 560				
	Matériel de transport	550	6 156	552	2 290	554		556	8 446				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 816	562	453	564		566	2 269				
TOTAL		570	13 386	572	4 189	574		576	16 275				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU 13 METNHE BASILIC

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU 13 METNHE BASILIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1   2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	455 666
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	106	455 666
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	1 072
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	144	1 072
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	252 840
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	65 599
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	30 807
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	261
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	201
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	152	349 708
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	107 030
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s I330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s I329-AC-SD et I329-DEF)		117	107 030
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° I330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case I17, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° I330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160	au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° I330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs